



Pièges récurrents | SANTE-06 LDEP / DEP

Dossier électronique du patient – accès, consentement, sécurité et confidentialité

Objectif. Repérer les erreurs de raisonnement qui transforment un DEP en nid à problèmes élégamment numériques.

10 pièges à éviter

Confondre DEP et dossier médical interne — Le DEP rend accessibles certaines données pertinentes pour un traitement concret ; il ne remplace pas toute la documentation interne de l'institution.

Croire que le consentement ouvre tout — Le consentement permet la constitution du DEP et fonde certaines saisies ; il ne supprime ni les droits d'accès ni les niveaux de confidentialité.

Oublier que le patient peut révoquer — Le consentement peut être révoqué en tout temps et sans motif ; la communauté de référence doit alors supprimer le DEP.

Transformer l'urgence en passe-partout — L'urgence permet un accès spécifique, mais le patient peut en limiter la portée, voire refuser tout accès en urgence.

Oublier le niveau secret — Le niveau secret n'est pas un petit restreint amélioré : il reste hors du mécanisme ordinaire d'accès.

Mélanger professionnel individuel et groupe — Les droits accordés à un groupe suivent l'entrée et la sortie du professionnel dans le groupe ; leur durée est fixée par le patient.

Réutiliser le numéro DEP comme identifiant magique — Hors LDEP, son usage suppose une base légale formelle dans le domaine de la santé, avec but et personnes autorisées définis.

Négliger les historiques — Chaque traitement de données doit être consigné ; les historiques sont conservés dix ans.

Sous-estimer la certification — Communautés, portails et éditeurs de moyens d'identification doivent être certifiés ; le certificat n'est pas éternel.

Faire comme si l'accès sans droit était une peccadille — La LDEP prévoit des sanctions : jusqu'à 100 000 francs pour un accès intentionnel sans droit, 10 000 francs en cas de négligence.

Mini-check final

- Consentement vérifié ?
- Droits d'accès vérifiés ?
- Niveau de confidentialité identifié ?
- Urgence encadrée ?
- Trace / historique / sécurité pensés ?



Conseil JurisMedX. Le DEP n'est pas une armoire ouverte. C'est une architecture juridique et technique. Donc on raisonne avant de cliquer.

Sources légales exploitées

- LDEP (RS 816.1), état au 1er octobre 2024.
- ODEP (RS 816.11), état au 1er octobre 2024.
- ODEP-DFI (RS 816.111), état au 1er juin 2026. Version 2026 retenue pour les éléments techniques.